

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 10 avril 2025

Date de la convocation
04.04.2025
Date d'affichage
04.04.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 20 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, M. CONVERSY Éric, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés :

Mme DUNOYER Marie, qui donne pouvoir à Mme BOSSE Stéphanie,
M. BOUVET Jérémie, qui donne pouvoir à M. GIRAT Martin,
M. SÉRAPHIN Gilles, qui donne pouvoir à M. BEERENS-BETTEX Simon.

A été nommé secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

Délibération n° 2025.039

Objet de la délibération

APPROBATION DE LA CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE, D'AMÉNAGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE BALISAGE D'UN ITINÉRAIRE DE PROMENADE THÉMATISÉ

Considérant que dans le cadre de sa politique de diversification des activités touristiques, la commune de Morillon a souhaité développer un itinéraire de promenade thématisé permettant de mettre en valeur et de découvrir le patrimoine de Morillon autour du village et de la station de Morillon ;

Considérant qu'une grande partie de cet itinéraire est intégrée au « Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée » (PDIPR) de la Haute-Savoie, étant précisé que la gestion des sentiers de randonnée relève de la compétence de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre ;

Considérant que, dans la mesure où le tracé original de cet itinéraire, inscrit au PDIPR, emprunte la route départementale, qui est une route à grande circulation et sans aucun aménagement piétonnier sur certaines portions, la commune de Morillon a défini un nouvel itinéraire de promenade thématisé intitulé « Dans les traces de Morillon », à destination du grand public, se positionnant comme une alternative plus adaptée du point de vue de la sécurité mais aussi présentant un avantage paysager, patrimonial et culturel indéniable ;

Considérant que, dans le cadre de la création de ce sentier, il est nécessaire de disposer de l'accord des propriétaires fonciers des parcelles sur lesquelles serait aménagé ce sentier ;

Considérant ainsi que le modèle de convention-type soumis au vote du Conseil municipal concerne le passage, l'aménagement, l'entretien et le balisage d'un itinéraire de promenade thématique qui se situe sur du foncier appartenant à un ou plusieurs propriétaires privés, qu'il soit une personne physique ou morale ; qu'elle a pour objet d'autoriser à titre gracieux, sur l'itinéraire de promenade thématique représenté sur la carte annexée :

- le libre passage des promeneurs pédestres traversant des parcelles privées ;
- leur aménagement, entretien, balisage par la commune de Morillon ou le tiers de son choix placé sous sa responsabilité ;

Considérant que les principales dispositions concernant l'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage sont les suivantes :

- Autorisation de laisser librement, toute l'année, le passage du public promeneur sur l'itinéraire de promenade thématique traversant la ou les parcelles privées ;
- Mise à disposition gratuite à la Commune du foncier concerné, pour une durée des six (6) ans, et sans contrepartie financière au bénéfice des propriétaires ;
- Réalisation des travaux d'aménagement, de balisage et d'entretien sur l'itinéraire de promenade thématique par la Commune ;

Considérant que le modèle de convention type sera proposé aux différents propriétaires fonciers concernés par le passage de l'itinéraire de promenade thématique ;

Considérant qu'il fera l'objet d'une adaptation en précisant les références cadastrales pour chaque compte foncier privé mais les modalités d'autorisation demeureront identiques pour tous, telles que détaillées dans le modèle de convention annexé à la présente délibération ;

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'avis de la commission « Affaires touristiques, économie locale, domaine skiable, loisirs » en date du 24 mars 2025, puis sollicitée par courriel en date du 3 avril 2025 ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le modèle de convention type à conclure entre la Commune et les propriétaires concernés par le passage de l'itinéraire de promenade thématique sur du foncier privé dans le cadre du projet de diversification des activités touristiques ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à entrer en discussion avec les propriétaires concernés et à faire toute diligence en vue d'aboutir à la conclusion de convention sur la base du modèle-type en vue de l'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage d'un itinéraire de promenade thématique intitulé « Dans les traces de Morillon ».

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ AVEC UNE VOIX CONTRE (MME LISETTE CHEVRIER-DELACOSTE)


Le Maire
Simon BEERÉNS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.